

CABINET HEUSSE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

C. L. A. V. I. M.

**CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION
de la Ville**

d'ISSY LES MOULINEAUX

Association Loi 1901

Siège social : Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX

92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2023**

CABINET HEUSSE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

C. L. A. V. I. M.

**CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION
de la Ville
d'ISSY LES MOULINEAUX**

Association Loi 1901
Siège social : Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX
92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2023**

Aux membres de l'assemblée générale,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'analyse par sondage des enregistrements comptables se rapportant aux factures fournisseurs et aux pièces bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels, hormis un complément sur les nouvelles modalités de calcul de la provision de congés payés telle que détaillées dans l'annexe aux comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Issy-les-Moulineaux, le 14 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Pour le Cabinet HEUSSE

Emmanuel HEUSSE

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



Plaquette des comptes 2023
Exercice du 01.01.2023 au 31.12.23

CLAVIM • Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux

47, Rue du Général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux

Association déclarée – Siret 323 934 323 00045

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2023
EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

BILAN ACTIF				
			Période du	01/01/23
			au	31/12/23
POSTE DE BILAN	BRUT	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
1-ACTIFS IMMOBILISES	683 593	596 374	87 219	103 917
<i>1-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	<i>26 887</i>	<i>26 887</i>		
CONCESSIONS BREVETS LICENCES	26 887	26 887		
<i>2-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>656 629</i>	<i>569 486</i>	<i>87 143</i>	<i>103 840</i>
AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE	39 195	24 115	15 080	19 606
INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	62 082	61 786	296	632
MATERIEL PEDAGOGIQUE	19 576	19 576	-	-
MATERIEL AUDIOVISUEL	38 371	34 276	4 095	5 892
MATERIEL DE TRANSPORT	850	850	-	-
MATERIEL INFORMATIQUE	126 466	113 516	12 949	15 600
MATERIEL SONORE	165 726	145 301	20 425	27 998
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	204 362	170 065	34 297	34 113
3-AVANCES ET ACOMPTES	-	-	-	-
AVANCES ET ACOMPTES	-	-	-	-
3-IMMOBILISATION FINANCIERE	76	-	76	76
AUTRES TITRES IMMOBILISES	76	-	76	76
2-ACTIFS CIRCULANT	525 960	43 638	482 322	830 902
AVANCES ET ACOMPTES VERSEES	90 710	-	90 710	101 749
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	404 522	43 638	360 884	647 935
AUTRES CREANCES	30 728	-	30 728	81 218
3-DISPONIBILITES	3 339 471	-	3 339 471	3 091 951
4-CHARGES CONSTATEES D AVANCE	157 791	-	157 791	156 417
TOTAL ACTIF	4 706 815	640 011	4 066 803	4 183 187

BILAN PASSIF			
		Période du	01/01/23
		au	31/12/23
POSTE DE BILAN	BRUT au 31 12 22	Brut au 31 12 2022 Avant répartition	
1-FONDS ASSOCIATIFS	1 471 121	1 432 987	
RESERVE DE TRESORERIE	152 449	152 449	
RESERVE D'INVESTISSEMENT	30 490	30 490	
REPORT A NOUVEAU	1 244 119	1 128 735	
RESULTAT EXERCICE	43 267	115 384	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	797	5 930	
2-PROVISIONS	1 421 929	1 349 289	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	82 664	106 464	
PROVISION POUR PENSIONS ET OBLIGATION	1 209 265	1 062 825	
FONDS DEDIES SUR SUBVT DE FONCTION	130 000	180 000	
3-DETTES	942 721	1 212 167	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	185 066	257 324	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	757 655	954 843	
3-AUTRES DETTES	-	-	
4-PRODUITS CONSTATES D AVANCE	231 030	188 743	
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	231 030	188 743	
TOTAL PASSIF	4 066 803	4 183 187	

Compte de Résultats		Période du	01/01/23
		au	31/12/23
	Exercice 2023	Exercice 2022	
Produits d'exploitation (I):			
Adhésions et participations	4 514 861	4 359 100	
Subventions d'exploitation	8 811 406	9 268 544	
Reprises sur amortissements & provisions	173 800	270 000	
Transfert de Charges	3 961	10 672	
Autres produits de gestion	9 592	9 288	
Total I	13 513 621	13 917 603	
Charges d'exploitation (II):			
Achats	1 577 191	1 505 560	
Services extérieurs	195 914	215 026	
Autres services externes	1 909 769	1 986 791	
Impôts et taxes	723 512	719 159	
Salaires et traitements	6 391 536	6 564 176	
Charges sociales	2 364 002	2 450 341	
Dotations amortissements immobilisations	32 041	19 620	
Dotations provisions pour risques	146 440	141 407	
Dotation provision pour créances douteuses	8 760	14 855	
Provisions fonds dédiés	100 000	150 000	
Autres charges	19 622	23 141	
Total II	13 468 787	13 790 076	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	44 834	127 528	
Produits financiers:			
Différences positives de change	4	5	
Total III	4	5	
Charges financières:			
Différences négatives de change	6	9	
Total IV	6	9	
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 2	- 4	
3. RESULTAT COURANT	44 832	127 524	
Produits exceptionnels:			
Sur opérations de gestion	14 699	3 779	
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 660	9 806	
Total V	23 360	13 585	
Charges exceptionnelles:			
Sur opérations de gestion	24 924	25 724	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	
Total VI	24 924	25 724	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 1 565	- 12 140	
Total des produits (I+III+V)	13 536 984	13 931 193	
Total des charges (II+IV+VI)	13 493 718	13 815 809	
Excédent	43 267	115 384	



Annexes des comptes

Exercice du 01.01.2023 au 31.12.23

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

- L'objet social de l'entité : *Favoriser l'autonomie, la bienveillance, la tolérance, la fraternité, le respect et la solidarité en privilégiant le faire ensemble autour d'un objectif commun à partager : le vivre ensemble*
- La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées : L'association intervient dans les domaines de l'animation, de la prévention et de la culture sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux et s'adresse à tous les âges de la vie, à toutes les générations et développe ses actions au centre des questions éducatives.
- Les moyens mis en œuvre : Les moyens d'action de l'association sont la mise en place d'activités éducatives, culturelles, scientifiques et sportives, l'organisation de manifestations la gestion de structures d'accueil (centres de loisirs, centres de vacances, maisons de quartier, équipements ...), la mise à disposition de locaux à titre gracieux pour soutenir toute démarche associative, ainsi que l'élaboration, la diffusion de supports d'information .

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La provision congés payés a fait l'objet d'un changement d'application de la méthode de calcul.

Précédemment, la provision était calculée en anticipant l'acquisition des droits de la période 01/06/N au 31/05/N+1, désormais la provision ne prend en considération que les congés acquis.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Fait caractéristiques de l'exercice :

Le personnel mis à disposition par la Ville d'Issy-les-Moulineaux est valorisé en personnel détaché ou prêté pour un montant de 883 414 euros, montant compensé par une subvention de mise à disposition de même valeur.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée normale d'utilisation, selon un mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--|-------|
| • Installations techniques | 5 ans |
| • Matériel et Outillage | 5 ans |
| • Agencements, aménagements, installations | 5 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Mobilier, matériel de bureau | 5 ans |

Lorsque des composants d'un actif corporel ont des durées d'utilisation différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilisation propre.

Immobilisations Financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement qu'elles représentent.

Valeurs mobilières de placement

Le cas échéant, les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est égale au dernier cours connu à la clôture.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues de l'Association à la date de clôture de l'exercice.

Départ à la retraite

En 2016, le Clavim s'est engagé dans un processus de constitution de provision pour indemnités de fin de carrière des permanents. La constitution de cette provision répond aux préconisations du Plan Comptable Générale : Faute de capitaux propres suffisants,

La provision vise à disposer fin 2030 d'une provision couvrant les engagements acquis par les salariés à cette date, estimés aujourd'hui à 2 234 348 € par une dotation linéaire sur les années à venir.

- Le montant des droits acquis au 31/12/2023 est 1 942 616 €.
- Le turn-over est calculé sur 3 ans.
- Base de calcul de l'indemnité : Conformément à la convention collective de l'animation applicable à l'association, les indemnités de départ à la retraite ont été calculées sur la base de l'indemnité de licenciement + les charges sociales conformes à la législation actuelle.

Contributions volontaires

L'association ne bénéficie pas de contributions volontaires.

Tableau des immobilisations et amortissements

Immobilisations				31/12/2023
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	26 887 €			26 887 €
Total immobilisations incorporelles (I)	26 887 €			26 887 €
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériels et outillages industriels				
Installations gén., agencements divers	62 082 €	- €	- €	62 082 €
Matériels de transport	850 €	- €	- €	850 €
Autres immos corporelles				
- Mobilier et matériel de bureau	194 676 €	9 686 €		204 362 €
- Matériel informatique	122 466 €	4 000 €		126 466 €
- Matériel audiovisuel	38 371 €	- €	- €	38 371 €
- Matériel Pédagogique	19 576 €	- €	- €	19 576 €
- Matériel et outillage	39 195 €	- €	- €	39 195 €
- Matériel sonore	164 069 €	1 657 €		165 726 €
Total immobilisations corporelles (II)	641 286 €	15 344 €	- €	656 629 €
Immobilisations financières (III)	76 €	- €	- €	76 €
Total général (I) + (II) + (III)	668 249 €	15 344 €	- €	683 593 €

31/12/2023				
Amortissements	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	26 887			26 887
Total immobilisations incorporelles (I)	26 887			26 887
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériels et outillages industriels	-			-
Installations gén., agencements divers	61 450	336		61 786
Matériels de transport	850			850
Autres immos corporelles				
- Mobilier et matériel de bureau	160 563	9 502		170 065
- Matériel informatique	106 866	6 650		113 516
- Matériel audiovisuel	32 479	1 797		34 276
- Matériel Pédagogique	19 576	-		19 576
- Matériel et outillage	19 590	4 526		24 115
- Matériel sonore	136 071	9 230		145 301
Total immobilisations corporelles (II)	537 445	32 041	-	569 486
Immobilisations financières (III)				
Total général (I) + (II) + (III)	564 333	32 041	-	596 374

Tableau des Provisions

Provisions				31/12/2023
Provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires	5 930 €		5 132 €	797 €
Provision pour risques et charges	11 800 €		11 800 €	- €
Provisions pour risques litige Prud'hommes	94 664 €		12 000 €	82 664 €
Provisions pour retraites	1 062 825 €	146 440 €		1 209 265 €
Fonds dédiés	180 000 €	100 000 €	150 000 €	130 000 €
Provision pour dépréciation des comptes clients	34 877 €	8 760 €		43 638 €
total	1 390 096 €	255 201 €	178 932 €	1 466 365 €

Tableaux des créances et dettes

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice				31/12/2023
Créances	Montant brut	Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé	-	-		
<i>Créances de l'actif circulant</i>	<i>525 960</i>	<i>525 960</i>		- €
- Avances et acomptes versés aux Fournisseurs	90 710	90 710		
- Créances Clients Familles	43 885	43 885		
- Créances Clients TP Teliss	360 637	360 637		
- Créances Sociales	-	-		
- Subventions à recevoir				
- Autres créances	30 728	30 728		
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>157 791</i>	<i>157 791</i>		
Total Créances	683 751	683 751		- €



Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				31/12/2023
Dettes	Montant brut	Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilés				
Fournisseurs et comptes rattachés	65 895	65 895		
Dettes fiscales et sociales	757 655	757 655		
Autres dettes	119 171			
Produits constatés d'avance	231 030	231 030 €		
Total Dettes	1 173 752 €	1 054 580 €	- €	- €

Tableaux des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes de bilan		31/12/2023
	Montant brut	
Fournisseurs et comptes rattachés	119 171	
Dettes fiscales et sociales		
- Congés payés	175 312	
- Organismes sociaux (Formation)	51 399	
Etat Charges à Payer		
- Taxe effort construction à payer	29 119	
- Taxe Agephip à payer	24 000	
- Taxe sur les salaires	30 579	
Total Charges à payer	429 580	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan		31/12/2023
	Montant brut	
Recettes des familles à recevoir	1 234 €	
Remboursements formation à recevoir	13 014 €	
Aide GPSO -Satge musique actuelle 10/23	2 492 €	
Total Produits à recevoir	16 740 €	

Tableau des charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance		31/12/2023
	Charges	Produits
- Charges et produits d'exploitation		
- Adhésions 2024		27 816 €
- Ateliers		182 385 €
- CAS Collèges / Lycees et aides aux devoirs		13 329 €
- Subvention perçue d'avance		7 500 €
- Maintenance	11 164 €	
- Assurances	88 768 €	
- Abonnement	2 242 €	
- Honoraires	18 457 €	
- Transports des adhérents	34 786 €	
- loisirs éducatifs	2 374 €	
- Charges et produits financiers		
- Charges et produits exceptionnelles		
Totaux	157 791 €	231 030 €

Tableau de charges et produits exceptionnels

Charges et produits exceptionnels		31/12/2023
	Charges	Produits
Sur opération de gestion		
- Régularisations Mutuelle Harmonie, charges sociales, CPAM	3 785 €	127 €
Sur exercices antérieurs		
- Fournisseurs Ouaf Ouaf	516 €	
- Frais de formation (Croix Rouge- Ifac)	9 800 €	
- Spectacles, activités	6 111 €	
- Divers	712 €	967 €
- Chèque non débité		133 €
Exceptionnelles		
- Don Association Mes années Clavim	4 000 €	
- Transfert de charges (Indemnisation Assurances)		3 528 €
- Provision pour risques et charges (reprise)		5 132 €
- Divers		13 473 €
	24 924 €	23 360 €

Tableau des effectifs

Effectifs	Femmes	Hommes	Total général
CDI	52	45	97
CDD	8	11	19
Contrats d'apprentissage	5	2	7
CU	335	261	596
Total général	400	319	719
Equivalent temps Plein année 2023			204

Charges supportées par la commune et Engagements hors BILAN

I - CHARGES SUPPORTEES DIRECTEMENT PAR LA COMMUNE D'ISSY LES MOULINEAUX

Le CLAVIM bénéficie par conventions de moyens matériels et humains octroyé par la collectivité locale, à savoir :

- Mise à disposition de locaux (entretien, chauffage, éclairage)
- Mise à disposition de personnel
- Mise à disposition de moyens informatiques
- Mise à disposition de cars

II - ENGAGEMENTS HORS BILAN

A) ENGAGEMENTS RECUS

Néant.

B) ENGAGEMENTS ET SURETES REELLES CONSENTIES

Néant.